

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 31 MAI 2013  
COMPTE-RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Patrick MOUSSÉ, Nicolas OSSEDAT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Cyril EPINAT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Suzanne RICHARD (procuration à Pascal PONCET) ; Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

## **1 – VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE PRES DE LA NOUVELLE CASERNE DES POMPIERS**

Un acheteur potentiel est intéressé par la parcelle AD 454 à côté de la nouvelle caserne des pompiers pour y construire une maison d'habitation.

Des parcelles communales constructibles pour l'habitation ont été récemment vendues 23 euros le m<sup>2</sup>. Le Maire propose donc de reconduire le même prix mais indique que la partie basse de la parcelle est un délaissé de voirie et que, sur la partie haute, est implanté un ouvrage en béton que le potentiel acquéreur devra démolir. Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité, de vendre ces deux zones représentant 530 m<sup>2</sup> sur un total de 1488 m<sup>2</sup> au tarif de 5 euros le m<sup>2</sup>. Le restant soit 958 m<sup>2</sup> serait vendu à 23 euros le m<sup>2</sup>.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à passer la vente éventuelle à ces conditions financières. Il est en outre acté que le raccordement électrique de la parcelle et son raccordement au réseau d'assainissement sont à la charge de la commune. Par contre, le raccordement au réseau d'eau potable est à la charge de l'acquéreur.

Montant ainsi fixé :

530 m <sup>2</sup> X 5 €	2.650 €
958 m <sup>2</sup> X 23 €	<u>22.034 €</u>
	<b>24.684 €</b>

## **2 – ABAISSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Applicable depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 en remplacement de la T.L.E. (taxe locale d'équipement), le conseil municipal avait voté un taux de 5 % pour cette nouvelle taxe d'aménagement (elle est composée de « sous-taxes » votées de façon dissociée par la commune, le Conseil Général et l'Etat).

Le taux de 5 % avait été fixé à l'identique de la T.L.E., puisqu'à priori et selon les services de l'Etat, le produit était quasi similaire.

Il s'avère que trois paramètres non connus au moment du vote de cette taxe ont fait « exploser » le produit. Une cellule spécifique a été d'ailleurs mise en place à la Direction Départementale des Territoires afin de répondre aux interrogations et mécontentements des maires qui se sont rendus compte de cette nouvelle situation.

Ces nouveaux paramètres sont :

- Prise en compte de **TOUTES les superficies dites « de plancher », y compris les sous-sols à usage de garages et dépôts** pour l'application des trois « sous-taxes » constituant la taxe d'aménagement ;
- Augmentation de la part départementale à 2,5 % (au lieu de 1% pour la T.L.E.) ;
- Instauration d'une troisième « sous-taxe » : la R.A.P. (redevance archéologique préventive).

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'abaisser le taux de 5 % à 2,5 % afin de soulager les personnes qui construisent sachant :

- qu'on ne connaît pas la tendance du Conseil Général et de l'Etat quant à l'évolution de leurs propres taxes ;
- que le produit que percevra la commune de la part des personnes qui construisent sera moindre que lors de l'application de la T.L.E.

Il faut souligner le fait que le nouveau taux communal fixé à 2,5 % ne pourra être appliqué qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Après examen de la situation sur la commune, il s'avère qu'aucune construction à usage d'habitation n'aura à subir l'ancien taux de 5 %.

### **3 – FROMAGERIE DU PAYS D'URFÉ - convention et participation financière de l'établissement aux coûts de traitement de ses effluents**

Une réunion de travail interviendra dans les meilleurs délais à laquelle seront conviés Monsieur GENIN, directeur et gérant de la fromagerie (avec son assistance technique et juridique), les services spécifiques du Conseil Général (MAGE), la D.D.P.P. (direction départementale de la protection des populations) et les élus saint-jurauds.

### **4 – STATUE DE LA PIËTA A L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.R.A.C.**

Une délibération précisant la liste des interventions réalisées sur la statue par Mme Virginie LAMARCHE-BARRAL est nécessaire au dossier de demande de subvention présenté à la D.R.A.C. Cette délibération est prise à l'unanimité.

### **5 – « LE RELAIS TRANSPORT » : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue une subvention d'un montant de 50 € (comme l'an dernier) à cette association.

### **6 – C.C.P.U. : RÉPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES.**

A l'unanimité et en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal entérine la proposition de répartition du nombre de délégués au conseil communautaire qui siègera après le renouvellement des conseils municipaux de 2014.

C'est la population des communes membres qui sert de base à la détermination du nombre de délégués.

Lors du dernier conseil de communauté un accord préalable **avec répartition libre** (ce qui est possible) est intervenu sur le principe suivant :

- 2 sièges pour les communes < 500 habitants ;
- 4 sièges pour les communes > 500 et < 1000 habitants ;
- 5 sièges pour les communes > 1.000 habitants.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : suivre la proposition de la CCPU soit :

	POPULATION	Avec accord préalable pour une répartition libre
CHAMPOLY	Inférieure à 500	2
CHAUSSETERRE	Inférieure à 500	2
CHERIER	Inférieure à 500	2
CREMEAUX	Entre 500 et 1000	4 ( au lieu de 3 actuellement )
JURE	Inférieure à 500	2
LA TUILLIERE	Inférieure à 500	2
LES SALLES	Inférieure à 500	2
ST JUST EN CHEVALET	Supérieure à 1000	5 ( au lieu de 4 actuellement )
ST MARCEL D'URFÉ	Inférieure à 500	2
ST PRIEST LA PRUGNE	Inférieure à 500	2
ST ROMAIN D'URFÉ	Inférieure à 500	2
TOTAL DES SIEGES		27

## 7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal vote à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :

Suppression	Création	date d'effet
Adjoint Technique	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1 <sup>er</sup> janvier 2013
2	2	

## QUESTIONS DIVERSES

### - Ouverture de la piscine (personnel saisonnier, points techniques....)

Six jeunes ont été recrutés et exerceront les fonctions de responsable et adjoint au responsable de billetterie.

Des travaux d'entretien préalables à l'ouverture sont en cours.

La fuite constatée a été réparée.

### - Camping municipal

Le Maire indique avoir constitué un dossier à destination du conseil régional afin de bénéficier d'une expertise d'hébergement touristique. Si le dossier est retenu, un audit par un cabinet spécialisé sera réalisé. Cet audit, pris en charge à 100% par la Région, permettra de faire un état des lieux et d'envisager les pistes d'amélioration en termes d'équipements, de communication, d'accueil. La commune profitera de cette expertise pour confier au bureau d'études retenu par la Région, le recrutement des remplaçants de Mme et M. Allut qui cessent leur activité en octobre. Il s'agit en effet de procéder à leur remplacement en toute sécurité juridique quant au contrat à passer et au mode de publicité à mettre en place.

- **Maintenance et fonctionnement de la de la station d'épuration**

Un jeune est actuellement en alternance à la société Lyonnaise des Eaux qui construit la station .Il est par ailleurs titulaire d'un bac « maintenance des équipements industriels » avec mention complémentaire « métiers de l'eau » ce jeune qui connaît bien notre équipement possède le profil idéal pour en maîtriser le fonctionnement.

C'est une opportunité. Il s'agit pour la commune, uniquement dans la première année de mise en service de la station, d'avoir le maximum de garanties quant au bon traitement des effluents du village.

L'équipe technique, qui se forme au contact de l'entreprise aura besoin d'un spécialiste à ses côtés la première année. Elle prendra ensuite seule en charge les opérations nécessaires au bon fonctionnement.

Aussi, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter pour une année cette personne sous forme de contrat de type CUI auquel elle peut prétendre : 24 heures par semaine seront pris en charge à 60% par l'état sachant que l'intéressé fera 35 heures.

Une discussion s'engage sur les problèmes liés aux réseaux qui drainent encore beaucoup d'eau claire et sur leur caractère unitaire. Ce problème hydraulique, indépendant de la station en cours de réalisation, méritera que des efforts soient encore consacrés quant aux réseaux pour limiter la présence d'eaux claires parasites.

- **Rythmes scolaires et tarifs de la garderie 2013/2014**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire :

Tarifs :

	FRÉQUENTATION	
	OCCASIONNELLE	RÉGULIERE
	2 € le matin – 2 € le soir	
Un enfant		22 € par mois
Deux enfants		33 € par mois
Trois enfants		44 € par mois

Rythmes scolaires :

La mise en place de cette nouvelle organisation sera décrite au sein d'un fascicule précis et détaillé qui sera remis aux enfants de l'école avant la fin de l'année scolaire .Une large communication est aussi prévue

Dans le cadre du temps d'accueil périscolaire, il est possible de solliciter les associations ou « talents » locaux pour intervenir. Ainsi, durant l'année scolaire à venir, pourrait être abordé le thème de « l'artistique » en faisant appel à un artiste (M .Krolikowski). Les années suivantes, d'autres thèmes seraient choisis : le sport, la culture, l'histoire ...

- **Ex boucherie Pras**

Après de nombreuses interventions du Maire avec le cabinet de Maître BERTHELOT, chargé de la liquidation de cet immeuble, le prix de vente est aujourd'hui très intéressant. Le conseil municipal propose à l'unanimité de mener une réflexion quant à l'acquisition de cet immeuble par la commune afin d'être assuré que le rez-de-chaussée soit utilisé à des fins commerciales. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Déneigement**

Un saint-juraud propose ses services pour assurer le déneigement (il ne dispose cependant pas de lame à neige) ;

Le conseil municipal ne peut donner suite car des engagements sont déjà pris pour reprendre le service en régie et les autres « tournées » sont assurées par d'autres prestataires (l'un d'entre eux, la CUMA de Moulins Chérier, est d'ailleurs équipé d'une lame de déneigement achetée avec la commune de Moulins Chérier).

- **Camion**

Prospection en cours.

- **Voirie 2013**

Les secteurs suivants devraient être traités :

Place du Château, du chemin Thomasson , un secteur du Grand Chemin.

Une partie des chemins de la Mataude , de chez Labouré, de la Piloncherie , des Chavannes ,des Aubarres, la rue du 19 mars, des Verchères et de chez Marmitton.

- **Journée mondiale des donneurs de sang :**

Fixée le 14 juin. Des animations sont organisées autour de cette journée.

- **Pôle Santé :**

Intervention d'Emmanuelle BARLERIN pour informer du projet de création d'un nouveau service de l'association Avenir Santé : le SAMAED. Il aura pour vocation l'aide gratuite aux enfants et aux adolescents (orthophoniste, psychomotricien, psychologue...) et sera financé par l'ARS. L'implication des professionnels de santé de Saint Germain-Laval au Pôle Santé, permettra une reconnaissance dans le Roannais et ainsi pérenniser les financements de l'ARS.

Séance levée à minuit